

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2018

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN - (N° 609)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 13

présenté par

M. Ferrara et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif de la circonscription unique conduirait à accorder plus d'importance aux partis qu'aux candidats. Un scrutin sur huit circonscriptions tel qu'en vigueur actuellement nécessite un ancrage local. Il est important de conserver ce maillage qui permet de faire vivre nos territoires. Le dispositif de circonscription unique entâcherait la bonne représentativité des différentes sensibilités de nos régions et ne permettrait que de favoriser un parti majoritaire.